

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 JUILLET 2020 à 17h00

Date de convocation : 16 juillet mois 2020

Délibération
N°C2020_104

Membres en exercice :	77
Votants :	76
Suffrages exprimés :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	1

SECRETARE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; DARAUD Jean-François ; MOULY Didier ;

EXCUSES : RIVEL Jean-Luc ;

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibération N°C2020_129 et N°C2020_130) ; DARAUD Jean-François (à partir de la délibération N°C2020_123) ; MOULY Didier (de la délibération N°C2020_85 à C2020_94) ;

EXCUSES AVEC PROCURATION : BASTIE Yves ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; IBANES Alexandra ; LAUR Gilles ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ; VICO Alain ;

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Budget Régie des Pompes Funèbres : affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget supplémentaire 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget Régie des Pompes Funèbres du Grand Narbonne,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 approuvant le compte administratif 2019,

Considérant que les résultats de l'exercice 2019 étaient les suivants dans le tableau ci-dessous,

N°C2020_104

Les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif (dispositions reprises par l'article L.5211-36 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale),

Décide que les résultats sont définitivement arrêtés et sont donc proposées les affectations comme suit :

Fonctionnement	
Résultat reporté 2018	894 908.56 €
Résultat de l'exercice 2019	179 212.17 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2019	1 074 120.73 €
Résultat reporté de fonctionnement 2020 (002)	1 074 120.73 €
Investissement	
Résultat reporté 2018	83 795.99 €
Résultat de l'exercice 2019	31 944.65 €
Résultat de clôture d'investissement 2019 (001)	115 740.64 €
RAR en dépenses à reporter en 2020	38 900.00 €
RAR en recettes à reporter en 2020	0.00 €
Résultat cumulé d'investissement 2019	76 840.64
Montant à financer	0.00 €
Affectation en investissement 2020 (1068)	0.00 €

Par 75 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- D'approuver les opérations d'affectation des résultats telles que décrites ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Etat des restes à réaliser en dépenses

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 7/8/2020
et de sa publication
le : 7/8/2020

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

